



MAIRIE DE LISSY PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-et-deux, le dix-sept novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de LISSY, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Jean-Claude LECINSE, Maire.

PRESENTS :

Mesdames Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU (arrivée à 19h55, n'a pas pu prendre part aux délibérations n° 16, 17 et 18), Nathalie CANET, Amandine DE OLIVEIRA et Patricia GOUPILLAUD.

Messieurs André BADER, Réginald HERBEAUX, Jean-Claude LECINSE et Olivier TROUBAT (arrivé à 19h45, n'a pas pu prendre part aux délibérations n°16 et 17).

ABSENT : Monsieur Sylvain CHARDINNE.

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de votants : 08

Démission acceptée de Monsieur François WARMEZ, le 4 octobre 2022.

Le quorum étant atteint, Monsieur André BADER déclare que la séance est ouverte.

Après avoir pris acte de l'exposé relatif à cette réunion, le Conseil accepte l'ordre du jour.

Amandine DE OLIVEIRA a été désignée en qualité de **secrétaire de séance** par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2022.
2. Démission de Monsieur François WARMEZ.
3. Délibération : SIVOM du Brasson - désignation d'un membre suppléant en remplacement de Monsieur François WARMEZ.
4. Délibération : SIETOM/représentation de substitution au sein de la CAMVS - désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Monsieur François WARMEZ.
5. Délibération : CAO « Commission d'Appel d'Offres » - nouvelle composition.
6. Délibération : mise en place et demande d'autorisation d'un système de vidéo protection.
7. Relevé des décisions prises par le Maire suite aux délégations d'attribution par le conseil municipal.
8. Comptes rendus succincts des réunions de la CAMVS, des syndicats et des commissions.
9. Informations.
10. Questions diverses.

1. – Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2022.

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2022 est adopté à **Punanimité** par les membres présents et représentés.

2. – Délibération 016 – SYNDICAT : SIVOM du Brasson : désignation d'un délégué suppléant en remplacement de Monsieur François WARMEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 1990 portant création du Syndicat Intercommunal à vocation multiple du Brasson (SIVOM du Brasson) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL-BLI/N°63 du 19 juin 2018 portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal à vocation multiple du Brasson (SIVOM du Brasson) ;

Vu l'installation du nouveau conseil municipal de Lissy en date du 28 mai 2020 ;

Vu la délibération de la commune de Lissy n°2020/013 en date du 4 juin 2020 portant désignation des délégués de Lissy au SIVOM du Brasson.

Considérant les statuts du SIVOM du Brasson et plus précisément l'article 5 : « Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée au sein du Syndicat par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un ou des délégués titulaires des communes respectives. » ;

Considérant la démission de Monsieur François WARMEZ en date du 3 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **Punanimité** des membres présents et représentés, **désigne** comme délégué suppléant représentant la commune de Lissy au sein du SIVOM DU BRASSON, Monsieur André BADER en remplacement de Monsieur François WARMEZ.

Nouvelle composition :

3 Délégués titulaires : Mesdames Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, Nathalie CANET et Amandine DE OLIVEIRA.

3 Délégués suppléants : Mme Patricia GOUPILLAUD et Messieurs André BADER et Olivier TROUBAT.

(Délibération n°016/2022)

3. – Délibération 017 – SYNDICAT : SIETOM de Tournan-en-Brie : désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Monsieur François WARMEZ par représentation de substitution au sein de la CAMVS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 1962, modifié, portant création du Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM de Tournan-en-Brie) ;

Vu la délibération du 12 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a sollicité son adhésion au SIETOM de Tournan-en-Brie pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour le périmètre des communes de Limoges-Fourches et de Lissy ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL-BLI/N°119 du 27 décembre 2017 portant modification de l'arrêté préfectoral 2017/DRCL-BLI/N°111 du 21 décembre 2017 portant adhésion au SIETOM de Tournan-en-Brie ;

Vu l'installation du nouveau conseil municipal de Lissy en date du 28 mai 2020 ;

Vu la délibération de la commune de Lissy n°2020/015 en date du 4 juin 2020 portant désignations des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants du SIETOM de Tournan en Brie par représentation de substitution au sein de la CAMVS.

Considérant les statuts du SIETOM de Tournan-en-Brie et plus précisément l'article 7 : « Les commune, au titre des compétences qu'elles ont transférées au syndicat, d'une part, les communautés de communes, qui adhèrent au syndicat par substitution au titre de ses compétences, d'autre part, sont représentées par les délégués qui sont appelés à participer aux délibérations du comité syndical en fonction de leur objet. Le syndicat est donc administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils communaux des membres associés. La représentation des membres au sein du comité syndicat est fixée :

a) *Pour les communes ayant délégué toutes les compétences :*

- deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Considérant la démission de Monsieur François WARMEZ en date du 3 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **Punanimité** des membres présents et représentés,

. **DÉSIGNE** Madame Nathalie CANET, délégué titulaire en remplacement de Monsieur François WARMEZ pour le SIETOM de Tournan-en-Brie par représentation de substitution au sein de la CAMVS.

Nouvelle composition :

2 Délégués titulaires : Mesdames Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU et Nathalie CANET

2 Délégués suppléants : Mme Amandine DE OLIVEIRA et Monsieur Olivier TROUBAT.

(Délibération n°017/2022)

Arrivée de Monsieur Olivier TROUBAT

4. – Délibération 018 – FINANCES : Création de la commission d’appel d’offres – C.A.O »

Vu la réforme des marchés publics, engagée avec la promulgation de l’ordonnance n°205-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, est entrée en vigueur le 1er avril 2016, suite à la parution du décret d’application n°2016-360 du 25 mars 2016. S’agissant de la Commission d’Appel d’Offres (C.A.O.), il convient de rappeler que ses attributions ont été modifiées dans le sens, où elle intervient désormais exclusivement dans les marchés dont les montants font franchir les seuils européens conformément à l’article L.1414-2 du C.G.C.T.

Par ailleurs, le régime des C.A.O. a été modifié et unifié avec celui des Commissions de Délégations de Service Public. Le nouveau cadre législatif de la C.A.O. est donc désormais codifié aux articles L.1411-5, L.1414-1 à 1411-4 du C.G.C.T.

Vu l’installation du nouveau conseil municipal de Lissy en date du 28 mai 2020 ;

Vu la délibération de la commune de Lissy n°2020/018 en date du 4 juin 2020 portant création de la commission d’appel d’offres « C.A.O ».

Considérant la nécessité de désigner de nouveaux membres titulaires et suppléants suite aux démissions de Messieurs Michel GEROT, François WARMEZ et le départ de la commune de Monsieur Sylvain CHARDINNE.

Considérant l’article L 1411-5 du CGCT qui prévoit que la commission d’appel d’offres « CAO » d’une commune de moins de 3 500 habitants doit est composée en plus du maire, président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Conformément à l’article L. 2121-21 du CGCT, l’élection se déroule au scrutin secret, sauf si l’assemblée délibérante décide à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **Punanimité** des membres présents et représentés,

DÉCIDE d’effectuer un vote à main levée :

ANNULE la délibération n°2020-018 du 4 juin 2020 ;

DIT que la C.A.O est composée de la manière suivante :

Président	Jean-Claude LECINSE
<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
1 – André BADER	1 – Amandine DE OLIVEIRA
2 – Réginald HERBEAUX	2 – Nathalie CANET
3 – Olivier TROUBAT	3 – Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU

(Délibération n°018/2022)

Arrivée de Madame Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU

5. – Délibération 019 –Affaires générales : Mise en place d'un système de vidéo protection et demande d'autorisation

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2211-1,

- Vu le Code de sureté intérieure et notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 ET l. 251-1 à L.255-1,

Monsieur BADER rappelle que l'équipe municipale avait prévu pour cette mandature, la mise en place d'un système de vidéo protection.

Il précise que cette mesure s'inscrit pleinement dans une politique de prévention et de mission de sécurité dont on doit faire preuve auprès de la population.

Il donne la parole à Monsieur TROUBAT.

En 2021, Messieurs HERBEAUX et TROUBAT, avec le référent sureté de la gendarmerie nationale ont permis de diagnostiquer clairement plusieurs zones comme des points névralgiques nécessitant une vigilance accrue.

Le rôle dissuasif d'un système de vidéo protection est avant tout un vrai moyen de prévention et dans certains cas, détecté et identifié les auteurs de vols, lutté contre les incivilités, les stationnements gênants et très gênants, les dépôts sauvages, les nuisances diverses et permet d'identifier des auteurs d'actes répréhensibles.

La procédure de mise en place de ce dispositif est particulièrement encadrée et répond à des exigences légales et de protection de la vie privée.

L'installation de caméras est strictement contrôlée par les services de la CNIL et une commission indépendante en préfecture. La visualisation des images du système ne pourra être faite que par les personnes habilitées par la Préfecture, l'accès aux vidéos ne peut se faire que sur réquisition du procureur et le système implique un traçage des consultations.

Monsieur TROUBAT a inscrit cet été la commune pour participer à un jeu concours organisé par la Société IB'SON pour l'octroi d'un don pour la mise en place d'un système de vidéo protection.

Maître Nicolas VINCENT, Huissier de Justice à Corbeil-Essonnes (S.E.A.R.L HJ CORBEIL-ESSONNES) nous a fait part dans son courrier du 21 octobre 2022, que notre commune a été tirée au sort le 14 octobre 2022 pour le Département de Seine-et-Marne parmi 30 candidatures.

Ce don comprend la mise en place complète d'un système de vidéo protection :

16 Caméras VIP (visualisation des plaques d'immatriculation) ou de contexte et multi-capteurs (plan large à plan étroit), réparties sur le territoire communal, qui seront implantées sur les candélabres et feux tricolores, un enregistreur dimensionné pour 32 caméras maximum, un moniteur de visualisation, un système hertzien pour le transport des images, un poste de relecture, la main d'œuvre d'installation et la formation d'élus et personnel communal.

Le reste à charge pour la commune :

- l'achat et l'implantation de panneaux d'information,
- la souscription d'un contrat de maintenance préventif dès la 1^{ère} année puis au bout des 4 ans, un contrat de maintenance curative.

Au préalable une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection est soumise en Préfecture. Monsieur TROUBAT explique le projet d'implantation des prises de vues principalement aux entrées du village, leurs positionnements sur les candélabres.

Une réunion publique d'information sera programmée pour un meilleur échange avec la population sur ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **Punanimité** des membres présents et représentés,

- **Accepte** ce don de mise en place d'un système de vidéo protection de la société Ib'son ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif de vidéo protection.

(Délibération n°019/2022)

6. – Décisions du Maire suite aux délégations d'attribution par le conseil municipal

Relevé des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal du 22 septembre 2022 :

15	07/11/2022	n° 15 DEC2022	Accorder à Mme V B, demeurant à Lissy, le renouvellement d'une concession dans le cimetière communal de Lissy, située dans le carré B n°111, pour une durée de 30 ans à compter du 5 août 2019, moyennant la somme de 150,00 € versée à la Trésorerie de Melun Val de Seine.
----	------------	------------------	--

7. – Comptes rendus de la CAMVS, des syndicats et commissions :

✓ **SIVOM du Brasson** : Madame CANET indique que la prochaine réunion du comité syndical est mardi 22 novembre 2022. Elle informe que seulement 2 offres ont été reçues suite à un appel d'offres pour les prestations de maîtrise d'œuvre (architecte) dans le cadre du projet de travaux d'extension de l'école à Lissy, une analyse est en cours.

Madame CANET donne les chiffres et pourcentages des élèves par classe pour les trois prochaines années pour les 2 communes. Ces prochains jours, elle devrait avoir un entretien téléphonique avec l'inspection académique pour les futures prévisions des effectifs.

✓ **SIETOM** : Madame BOUILLAND-CHAUVEAU indique que la prochaine réunion du comité syndical est prévue le 7 décembre 2022. Elle signale que certaines collectivités souhaitent l'étude pour la mise en place d'un service spécifique de collecte des végétaux.

8. Informations :**- Foyer rural de Lissy :**

Madame CANET informe que de nouveaux membres ont intégré l'équipe du Foyer rural de Lissy. A l'issue d'une réunion de travail mercredi 16 novembre 2022 en mairie de Lissy, l'équipe propose une distribution des jouets sous le préau de l'école de Lissy le 17 décembre 2022 avec buvette (vin chaud, gâteaux), un concours d'illuminations des maisons sera lancé.

- Association des parents d'élèves :

Madame CANET informe que l'association va proposer à la vente des sapins Nordmann dont les fonds soulevés seront investis pour les enfants du RPI, réservation avant le 30 novembre et retrait le 3 décembre 2022, lors de la tenue d'un marché de Noël.

- Futur collège à COUBERT :

Le Département de Seine-et-Marne nous a transmis le 16 novembre 2022, une note d'information destinée aux futurs collégiens pour la prochaine rentrée en septembre 2023 dans le cadre de la sectorisation du nouveau collège à Coubert.

Une distribution sera faite pour l'ensemble des élèves de CM2 par la Directrice de l'école des 4 chemins à Lissy.

- Lotissement : Les Jardins du Lavoir :

Monsieur LECINSE indique que la société DAVRIL a fait intervenir un nouveau prestataire pour chiffrer la maintenance de la station d'épuration du lotissement.

- Lotissement : Le Clos de Soignolles :

Pas de nouvelles sur l'enregistrement des télécoms, mais l'installation de la fibre est en cours sur l'ensemble du village.

9. Questions diverses :

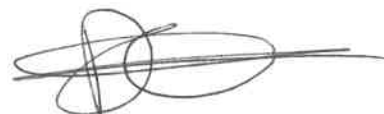
- **Fontaine à eau :** Madame BOUILLAND-CHAUVEAU demande si la fontaine peut être remise en fonctionnement pour le prochain été.
- **Travaux de remplacement des luminaires :** le SDESM signale que la société qui devait intervenir cet été puis reportée à ce mois-ci pour le passage en lampes LED a pris du retard suite à un manque de matériaux.
- **Illuminations de fin d'année :** Chaque année, des guirlandes lumineuses sont installées sur la place de l'église et à la façade de la mairie. Dans le contexte actuel, il n'y aura pas d'installation de guirlandes sur la place (peut-être sur la façade de la mairie). Il n'y aura pas d'installation de la crèche, elle est trop abîmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,
Jean-Claude LECINSE



Le secrétaire de séance,
Amandine DE OLIVEIRA



10. Signatures des membres présents et représentés :

NOM	SIGNATURES
Jean-Claude LECINSE, Le Maire	
André BADER	
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU	Arrivée à 19h55 
Nathalie CANET	
Sylvain CHARDINNE	ABSENT
Amandine DE OLIVEIRA	
Patricia GOUPILLAUD	
Réginald HERBEAUX	
Olivier TROUBAT	Arrivé à 19h45

Liste des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

n°016/2022	<u>SIVOM du Brasson</u> : désignation d'un délégué suppléant en remplacement de Monsieur François WARMEZ
n°017/2022	<u>SIETOM de Tournan-en-Brie</u> : désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Monsieur François WARMEZ par représentation de substitution au sein de la CAMVS.
n°018/2022	Création de la commission d'appel d'offres – C.A.O »
n°019/2022	Mise en place d'un système de vidéo protection et demande d'autorisation